



Remboursement par anticipation d'une dette

Par **binaire**, le **22/08/2019** à **07:58**

Bonjour
J'ai remboursé par anticipation une dette (Intrum justicia) Celle-ci me dit par téléphone la somme à réglée avec deduction des intérêts, et maintenant elle me demande les intérêts; De plus le cheque que j'ai fait n'est toujours tiré.
Dans l'attente veuillez recevoir mes salutations
[quote]**quelle est votre question ?**[/quote]

Par **goofyto8**, le **22/08/2019** à **13:23**

bonjour,
[quote]Celle-ci me dit par téléphone la somme à réglée avec deduction des intérêts[/quote]
Le remboursement anticipé d'une dette, qui nécessite un recalcul complexe de la dette et des intérêts, doit toujours se faire, après en avoir informé, à l'avance, le créancier et obtenu de celui-ci une pièce comptable .
En aucun cas, un simple appel téléphonique, ne peut, ni ne doit remplacer un décompte écrit.

Par **morobar**, le **22/08/2019** à **17:47**

Bonjour,
[quote]J'ai remboursé par anticipation une dette (Intrum justicia)[/quote]
Par anticipation alors qu'il s'agit d'une dette manifestement échue, générant des interets ?